

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 15/03/2016	Délibération n° 2016/09 – p1/1
Objet : Approbation du Budget Primitif 2016	
Nomenclature de télétransmission : 7.1 Décisions budgétaires	

Nombre de membres
En exercice : 34
Présents : 20
Votants : 24
Procurations : 04

L'an deux mille seize,
le quinze mars à vingt heures,

Délibération rendue exécutoire le :

Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au quatre vingt douze boulevard de la Marne, sous la présidence de Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de Saint-Maurice et Président du Syndicat.

Convocation du Comité syndical en date du :
07/03/2016

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Comité du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en exercice,

Affichage en date du :

Sont présents :

Publication de la présente en date du :

Roger DUPRÉ, Emile JOSSELIN, Stephan SILVESTRE, Jean-Raphaël SESSA, Muguet NGOMBE, Romain BLONDEL, Philippe FRANCINI, Philippe FISCHER, Régine LANGLOIS, Pierre BORNE, Christophe IPPOLITO, Corinne POIGNANT, Gilles MATHIEU, Henri PETTENI, Alain GUETROT, Vincent DELHOMME, Jean-Daniel AMSLER, Anne-Marie BOURDINAUD, Michel CLERGEOT, Claudia MARSIGLIO

Réception en préfecture :

Sont représentés :

Accusé de réception en préfecture
094-259401099-20160315-D-2016-09-DE
Date de télétransmission : 18/03/2016
Date de réception préfecture : 18/03/2016

Stéphane CHAULIEU ayant donné procuration à Philippe FRANCINI
Georgette REGNAULT ayant donné procuration à Corinne POIGNANT
Pierre JUNILLON ayant donné procuration à Gilles MATHIEU
Carole DRAI ayant donné procuration à Henri PETTENI

Sont absents excusés :

Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, Jacques DRIESCH, Joël PESSAQUE, Francis SELLAM, Sylvain AUBERT, Florence TORRECILLA, Philippe SAJHAU, Isabelle LAFON, Christian FOSSEYUEUX

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré à la majorité

(3 ABSTENTIONS -Christophe IPPOLITO,Carole DRAI, Henri PETTENI- et 21 voix POUR) :

Article unique : approuve le budget primitif pour l'exercice 2016, arrêté en Dépenses et en Recettes aux sommes ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 3.887.259,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : 1.310.674,72 €

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Fait à La Varenne, le 15/03/2016


Le Président
Alain GUETROT